

COMMUNE DE BART

Etude couleur

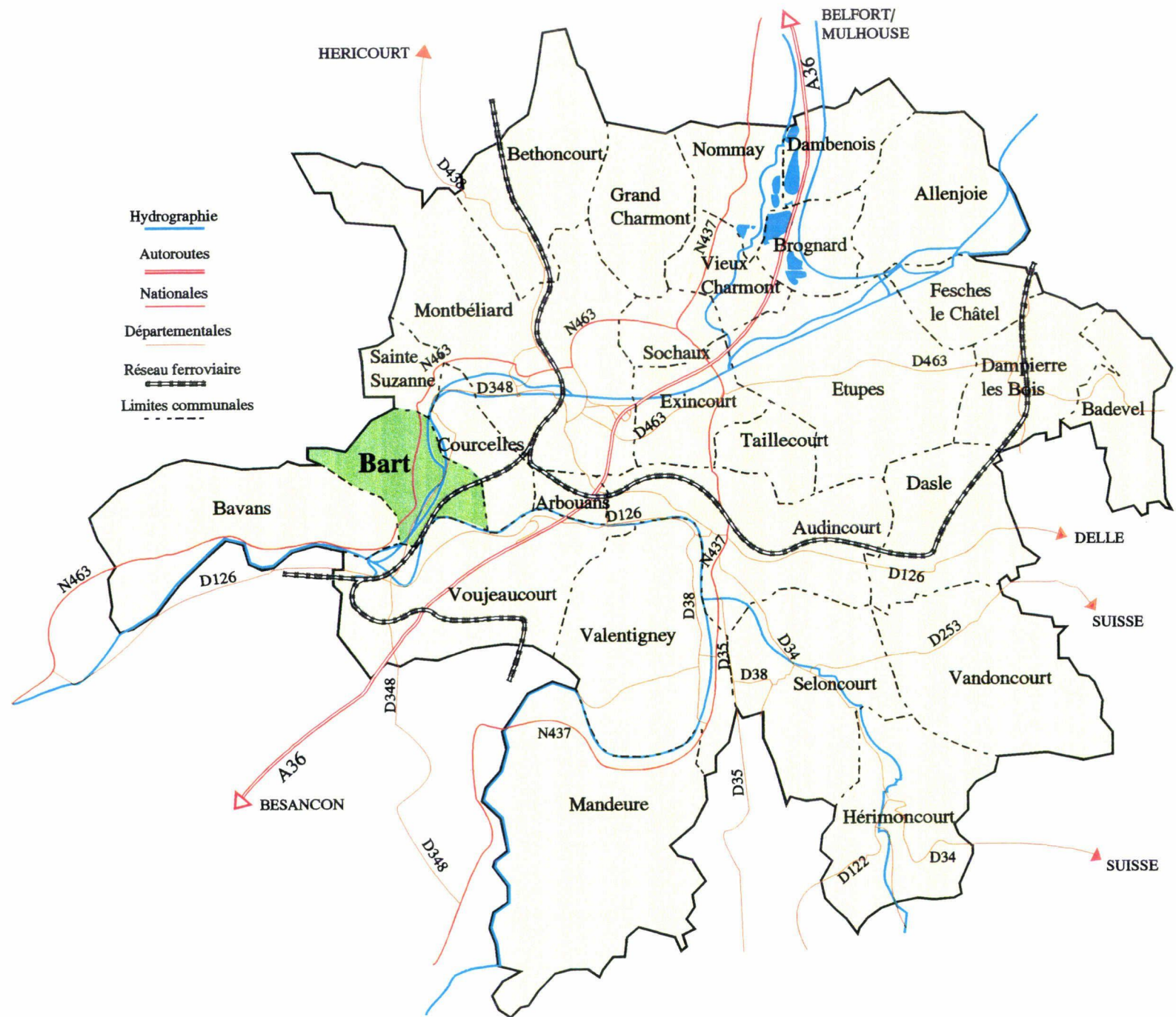


AGENCE D'URBANISME
ET DE DÉVELOPPEMENT
du Pays de Montbéliard

Septembre 1996

ANALYSE - DIAGNOSTIC	3 - 21
INTRODUCTION	5
INSCRIPTION DANS LE SITE	7
SEQUENCES	13
TYPOLOGIE	17
AMBIANCE COLOREE	19
COLORATION : STRATÉGIE ET PROPOSITION	23 - 29
NUANCIER	25
PRINCIPES D'APPLICATION	27
SUBVENTION - PERIMETRE	29
ANNEXES	31

ANALYSE - DIAGNOSTIC



Situation de Bart dans le District

L'étude de la couleur appliquée au bâti prend en considération le degré de densité du bâti, les volumes construits, les matériaux usités et la couleur ambiante...

« La couleur sur un lieu construit peut être rapportée, sous forme d'enseigne, d'affiche... Elle peut ainsi être entièrement intégrée à l'architecture, sur les murs, portes et fenêtres. En rapport avec la situation de ces lieux, la couleur joue un rôle urbain, en composant la rue, en rythmant la rue, la promenade du piéton et en créant l'identité de la rue et l'ambiance de la rue ; elle marque la rue de sa présence. La couleur d'un lieu investi n'est pas cernable, c'est celle du public et du spectacle, c'est la bigarrure de la rue, le vert de l'herbe, le gris d'un mur... Ici, le lieu n'existe qu'à travers la manifestation qui s'y déroule. »

Lionel SOULIE Architecte
coloriste
« La couleur et la nature dans la ville » éd. du Moniteur.

« Le volume extérieur d'une architecture, son poids sensible, sa distance peuvent être diminués ou augmentés suivant les couleurs adoptées. (...) La couleur est un puissant moyen d'action, elle peut détruire un mur, elle peut l'orner, elle peut le faire reculer ou avancer, elle crée un nouvel espace »

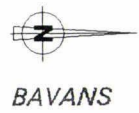
Fernand Léger
« Les fonctions de la peinture »

Cette étude propose à partir d'une analyse spatiale de la commune d'établir un nuancier couleur et un principe d'application de ce nuancier pour une campagne de ravalement de façades.

Il s'agit :

- de respecter l'échelle de lieu
- de renforcer son identité
- d'améliorer son image en préservant ce qui fait sa valeur patrimoniale.

Principes à retenir ...



BAVANS



Routes principales

Entrées de la commune

0 200m

Schéma d'inscription dans le site



Inscription dans le site.

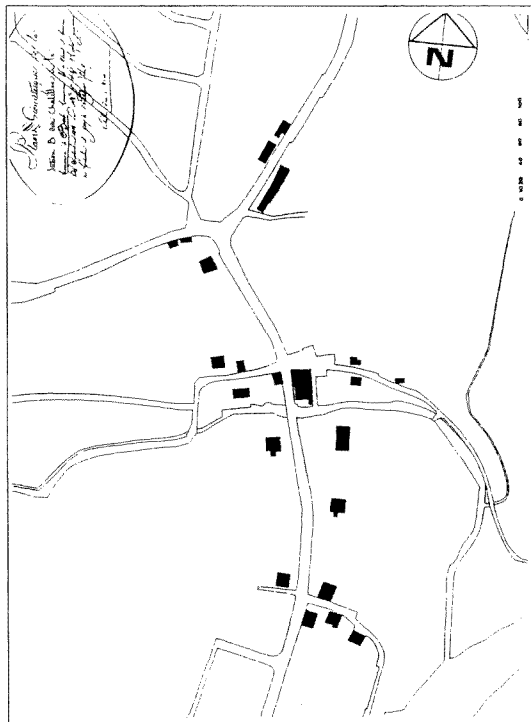
La commune de Bart s'inscrit avant tout, et historiquement, le long d'un axe de circulation pratiquement parallèle à la rivière. Le front de rue ancien le plus homogène se situe à l'entrée, côté Courcelles, avant la bifurcation Besançon / Dung.

Bien que la route Nationale suive l'Allan, la rivière n'est guère présente dans la commune pour qui la traverse. Le passage du Rupt est nié, et là où l'on pourrait réellement voir l'Allan... il y a l'usine ! L'eau est ici plus sous-entendue que visible.

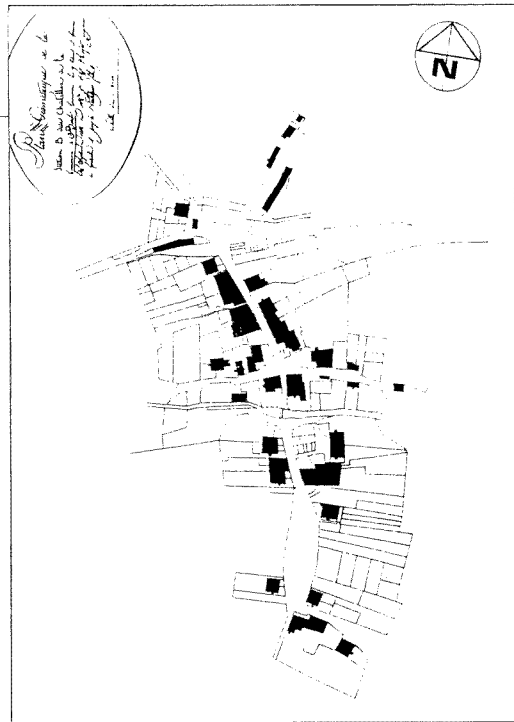
Le relief est par contre bien plus présent, il conditionne l'implantation du bâti ancien et récent.

- Le coteau Sud, surplombant le village, a été depuis longtemps colonisé par du pavillonnaire (lotissement organisé des années 50/60, ou opportunités foncières plus ou moins récentes 60/à nos jours.
- Le coteau Nord, fortement boisé et qui retombe de façon très abrupte côté Sud de la commune, au-dessus des usines, cadre l'implantation du bâti ancien sur la plaine le long de l'Allan (usines implantées sur les lieux du moulin qui est à l'origine de l'activité industrielle de Bart).
- Sur cette plaine, souvent inondée, les constructions ont vu le jour grâce à des remblais et ne sont que peu étoffées : un petit peu à l'Ouest en remontant le Rupt (moulin devenu scierie et plus tard l'implantation de l'Ecole -1930-) et plus au Nord-Ouest en direction de Dung ; mais cela s'est fait beaucoup plus récemment (bâtiments de services : Collège, gymnase, Stade).

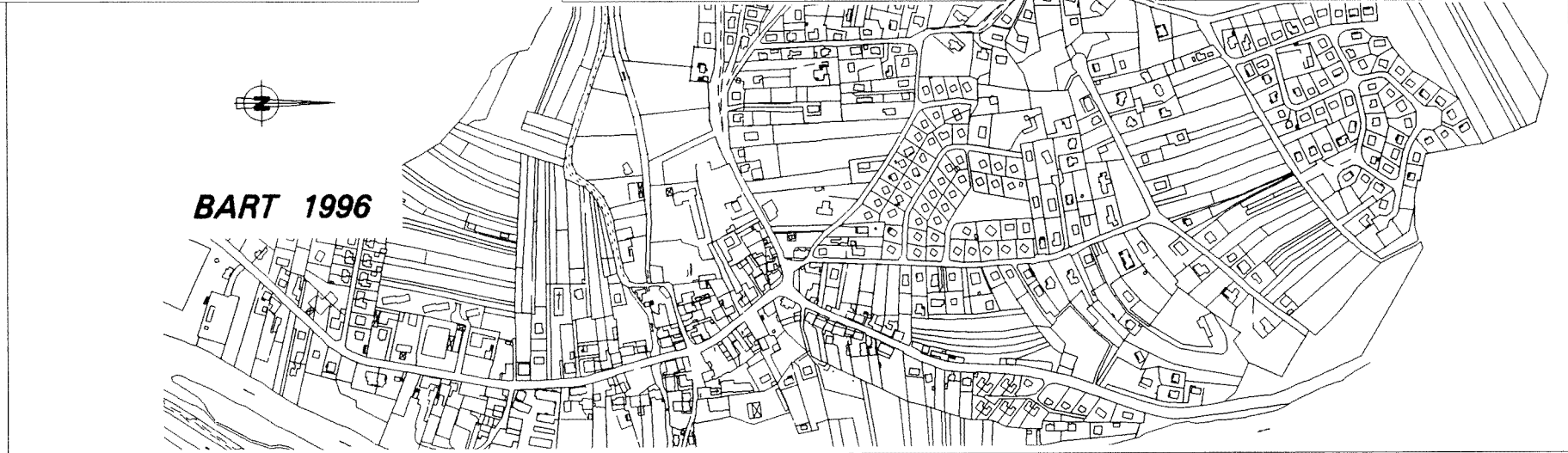
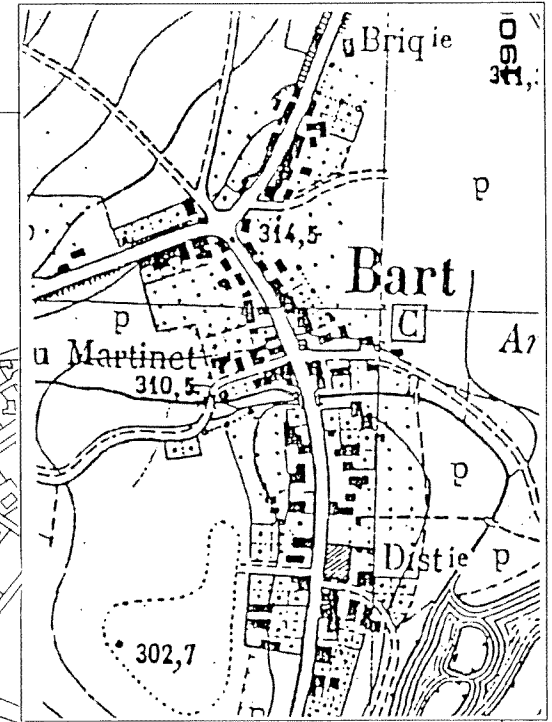




de 1835



à 1906



jusqu'à nos jours : schéma de l'évolution du cadastre



Les entrées «territoriales» sont hors village :

- Côté Besançon, on rentre réellement dans Bart avec le mur de l'usine (présence de la falaise qui accentue «l'effet couloir»), sorte d'antichambre avant de pénétrer dans «la commune habitée».
- Côté Courcelles, la véritable entrée correspond avec la disparition visuelle de la plaine de l'Allan, et donc la présence de bâtiments assez denses et homogènes.



Le tissu urbain.

Dans le cadre d'une campagne de ravalement on s'attachera, surtout à étudier le bâti le long de la traversée et ses rues directement adjacentes, principalement pour deux raisons :

- En premier, les zones pavillonnaires plus récentes sont relativement en bon état (bien entretenues par les propriétaires). La vue que l'on en a depuis le village est plutôt harmonieuse (relation végétation/bâti bien gérée). Et elles comptent en fait assez peu dans l'image de la commune (à ce titre, on remarquera que curieusement on a, depuis ce secteur peu de vues directes sur le centre, comme si l'on était «hors mur» .
- Deuxièmement : la traversée, c'est la partie visible de l'iceberg ! C'est l'identité de la commune qui se joue ici. Le bâti est par ailleurs entretenu de façon irrégulière, les deux extrêmes se rencontrent : bâtiments refaits récemment et/ou abandonnés depuis fort longtemps.



Où est la rivière ...



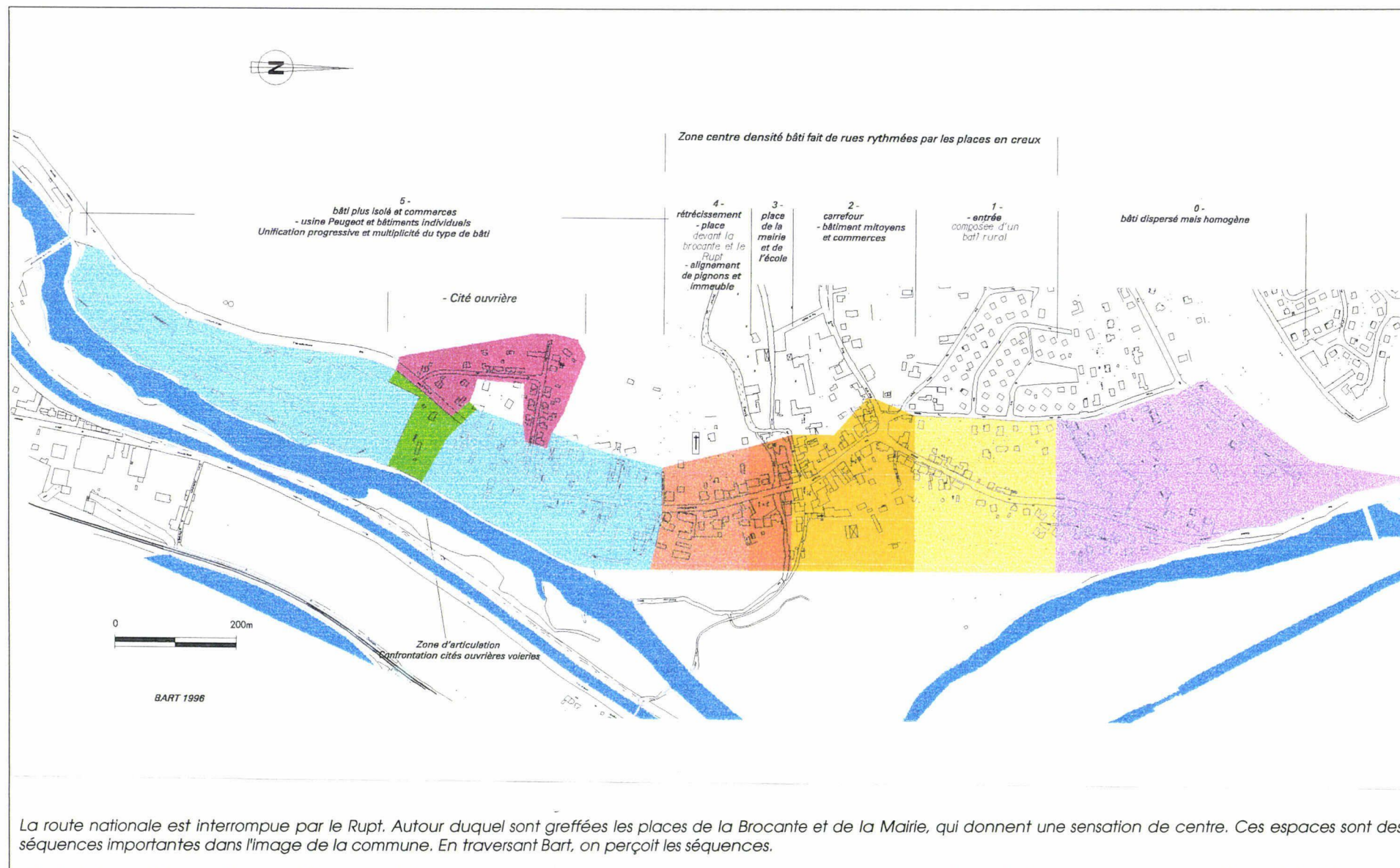
*Des arrières plans qui rééquilibrent
la lecture du front de rue.*



De part son évolution (voir cadastres ci-joint), Bart possède un tissu urbain plus dense et ordonné dans ces extensions pavillonnaires que dans son centre même, où l'implantation bâtie est inégale en masse, épannelage, et alignement (la différence espace privé/public n'est pas toujours clairement établie). Parfois l'impression «front de rue» est donnée par la présence d'un arrière plan qui empêche d'éventuelles percées visuelles (vers la rivière notamment).



Le postulat de la couleur pourrait être ici unificateur - Renforcement du front bâti par un travail sur les contrastes de valeurs et de couleurs permettant de rééquilibrer les différents plans entre eux.



Carte des séquences



Séquences :

La lecture de la commune se fait par épisodes ; en venant de Courcelles, on aborde la commune par de l'habitat dispersé qui permet d'apercevoir la plaine de l'Allan (type pavillonnaire homogène 1950/60). Puis celle-ci disparaît complètement, laissant place à un beau front d'habitat ancien (type fermes et maisons 18/19ème) régulier - On passe de la Voie à la Rue - de part et d'autre de la rue, presque jusqu'au carrefour, où l'on se heurte à trois maisons (Tollens - surtout à cause de sa couleur - et le Bureau de tabac, ainsi qu'une maison d'habitation) de masse assez imposante et pour deux d'entre elles, de couleur très prégnante. Elles articulent notre orientation, vers Besançon ou vers Dung -







En continuant direction Besançon, ce sont les places, ou plutôt les vides, qui vont rythmer la traversée, dont trois de préoccupants :

« Le parking Pompiers », à qui toutes les maisons qui l'encadre semble tourner le dos - ambiance d'arrière cour - Seules les deux portes rouges accrochent le regard et redonnent du sens à cet espace.

Plus loin c'est l'espace Mairie ; la couleur parle, on se signale, mais au niveau de l'espace cela reste purement fonctionnel, on passe... En vis-à-vis, la rue menant à l'école n'est perceptible que grâce au feu.

A noter l'esprit républicain qui se dégage de Bart (cf. le bonnet phrygien sur le clocheton de la mairie). Les lieux de culte n'ont pas ou peu pignon sur rue.

Enfin, on franchit le Rupt (perception faible de la présence de l'eau donnée par la rambarde et le relief créé par le pont) pour arriver sur une non-place qu'il serait intéressant de retraiter, les bâtiments perpendiculaires au Rupt ne manquant ni de cohérence ni de qualité, l'hôtel y gagnerait notamment en qualité d'environnement (traitement du pignon en bardage, et de l'hôtel à revoir).



La suite s'écoule en offrant, à partir des «HLM» et plus loin des établissements Pargaud, une densité bâtie amoindrie, mais avec des entités bâties plus importantes (grandes fermes, hangars), en une sorte de respiration (la végétation est à quasi égalité avec le bâti) ; jusqu'à un face à face qui ne manque pas d'intérêt ! Usine Peugeot et cités ouvrières de part et d'autre de la voie dans une vision emblématique du Pays de Montbéliard.

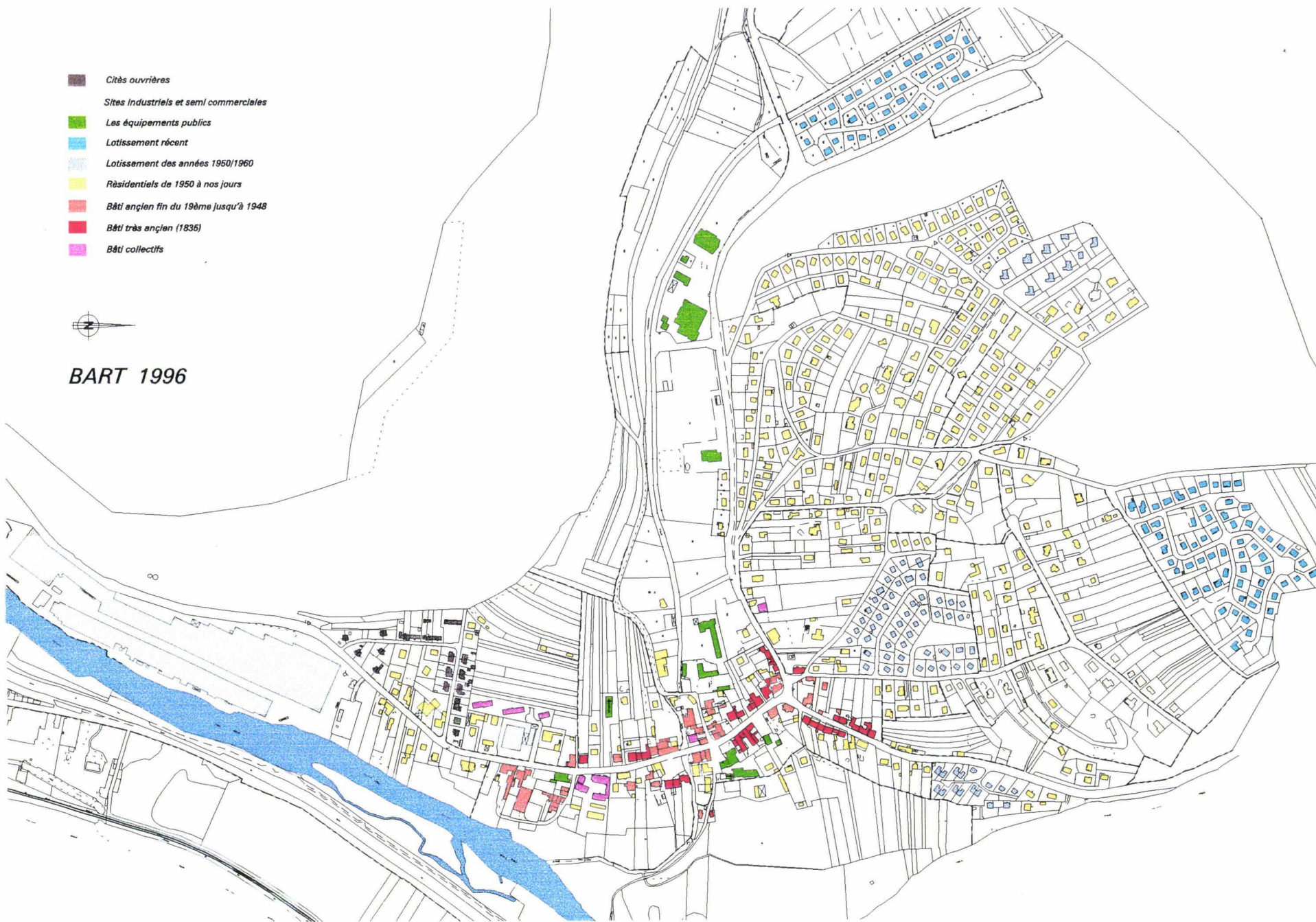
Pour ces deux entités il ne serait pas vain de penser à un traitement spécifique de chacun : Coloration et assistance architecturale pour les Cités (à inscrire dans un périmètre subventionnable), quant à l'usine, de son affectation future dépendra un type d'intervention bien précis.

Rôle de la Couleur : Identificateur de fonction - Signe d'une présence particulière - Ici les couleurs déjà apposées conditionneront fortement le plan de coloration à établir - (Mairie, maison Tollens.. Ets. Pargaud, maisons d'habitations jaune vif, ocre rouge ...).

- Cités ouvrières*
- Sites industriels et semi commerciales*
- Les équipements publics*
- Lotissement récent*
- Lotissement des années 1950/1960*
- Résidentiels de 1950 à nos jours*
- Bâti ancien fin du 19ème jusqu'à 1948*
- Bâti très ancien (1836)*
- Bâti collectifs*



BART 1996



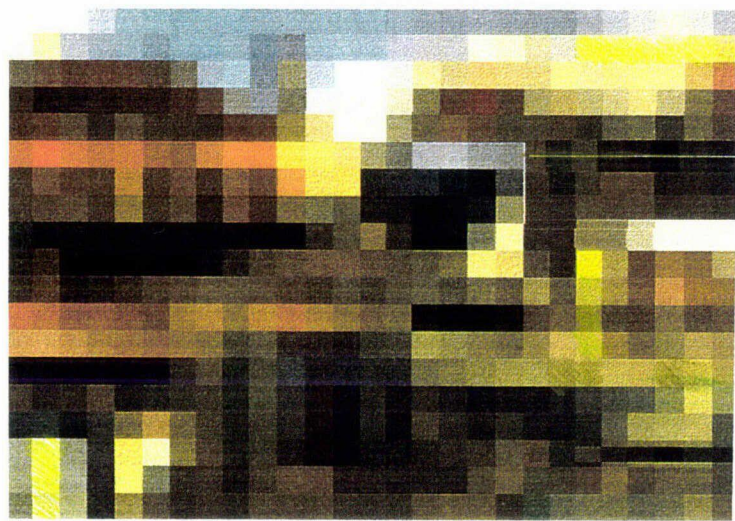
Carte de la typologie



Bart possède une tradition rurale encore bien présente, bien que la fonction première du bâti ait changé au fil des années. Ainsi on retrouve de beaux bâtiments de ferme (encadrement en grès rosé ou jaune) avec de forts volumes de toitures qui comptent dans la lecture du paysage. Il y a aussi une tradition artisanale (scierie à l'emplacement d'un ancien moulin) ce qui génère un type de bâti «Hangar» (Amalgame de deux axes de développement propre au DUPM).

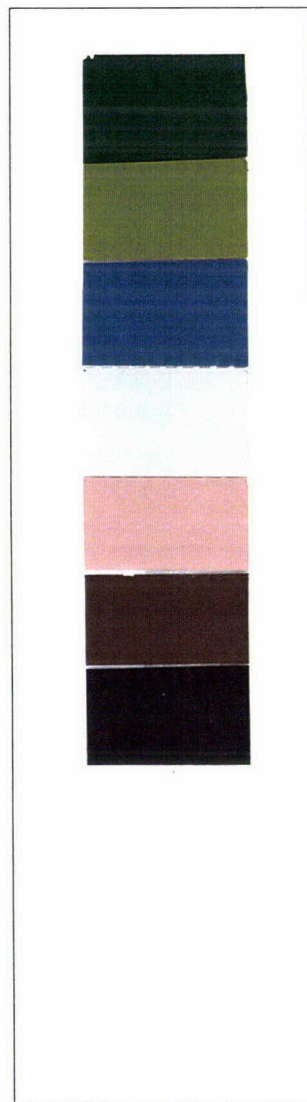
D'une façon générale, Bart possède tous les types de maisons répertoriées au sein du District. Le pavillonnaire, de tous âges, est largement représenté. Mais il constitue des «poches» qui sont en quelque sorte hors village (le plus récent en est un exemple flagrant ; (il est à l'écart de tout, sauf du rond-point). Curieusement cependant ce pavillonnaire a su s'infiltrer jusqu'au cœur du village offrant au regard des confrontations quelque peu surprenantes.

Dans le centre, il existe des maisons de qualité qui possèdent des modénatures soignées ne demandant qu'à être remises en valeur (Fronton, corniches et bandeaux). Dans un autre type de savoir faire, on remarquera la présence de belles ferronneries au niveau des marquises surmontant les entrées.

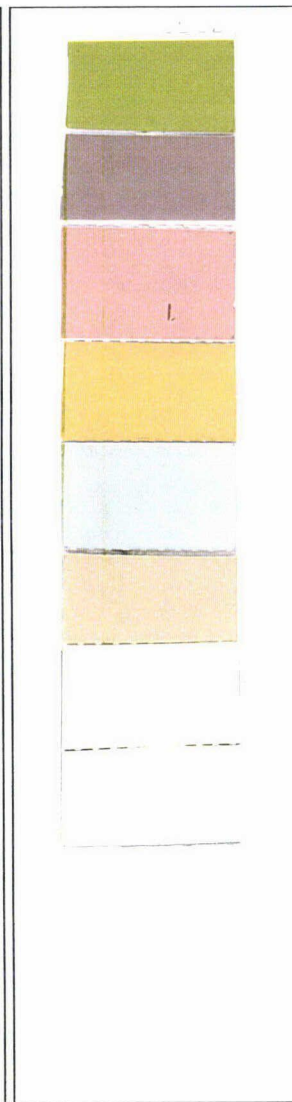


Mosaïque / ordinateur d'après photo...

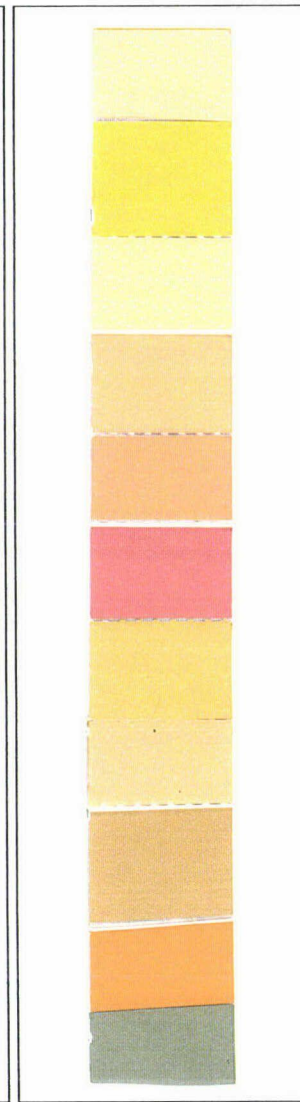
Volets / Ferronneries



Encadrements



Façades



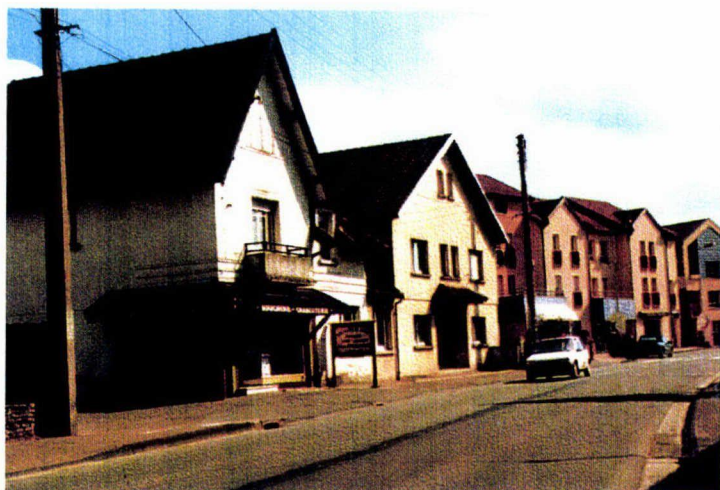
Repérage des couleurs présentes :

Les toutes dernières interventions ont modifié sérieusement l'accroche visuelle du centre. De fait, à présent les demis-tons sont apportés par les bâtiments non-entretenus. Ce sont eux qui permettent de gérer des écarts de teintes et de valeurs trop accusés, chahutant la lecture du lieu. Il conviendra donc d'en tenir compte dans l'établissement du nuancier.

Ainsi on remarquera des teintes chaudes de valeurs moyennes et foncées sur les maisons nouvellement traitées, plus la mairie (et plus anciennement l'école). Exception faite du Bâtiment Tollens qui met en avant sa fonction professionnelle (il y a peut-être une logique à en tirer ?). Sinon il semble y avoir une prédominance pour une tonalité chaude, de valeurs claires/moyennes, avec des éléments de modénatures souvent laissés naturels (ou peints en blanc), et des tonalités de volets affirmés, plutôt dans une tendance froide (des verts, bleus, gris...).



A noter que les zones pavillonnaires semblent «s'auto-gérer» plutôt de façon harmonieuse. Il conviendra cependant de surveiller leur évolution en interdisant surtout des contrastes de couleurs trop affirmés afin de conserver l'aspect visuel actuel qui ne déséquilibre pas trop le paysage.



COLORATION : STRATEGIE et PROPOSITION



Comme nous avons pu le voir tout au long de cette étude, la couleur est déjà présente, elle peut avoir plusieurs effets et donc peut jouer plusieurs rôles.

Par le biais de la couleur, on essayera d'accompagner s'il y a lieu des interventions spécifiques d'ordre architectural et/ou touchant l'organisation de l'espace. Il s'agit d'être générateur d'équilibre. Le plus dur étant de donner l'impression que «tout était déjà là», que cela a toujours été ainsi.



NUANCIER

Eléments accessoires

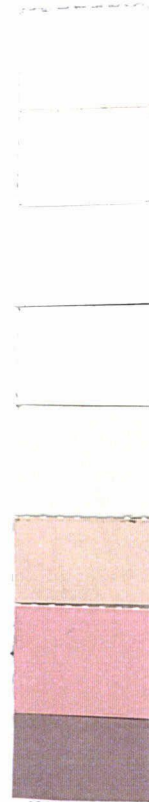
Volets
corniches

Option pour
menuiseries
fenêtres



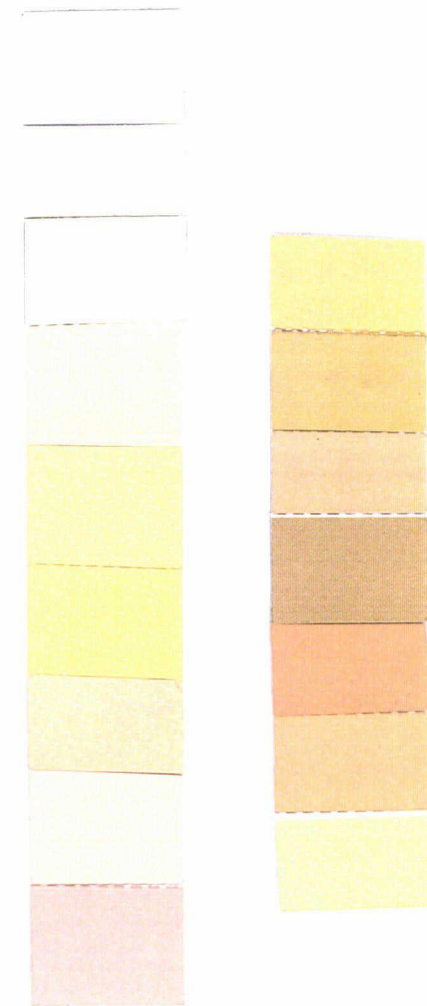
Modénature (pierre)

Encadrement - tablettes



Fond de mur

Tonalité actuelle enrichie



Rôles et principes d'application :

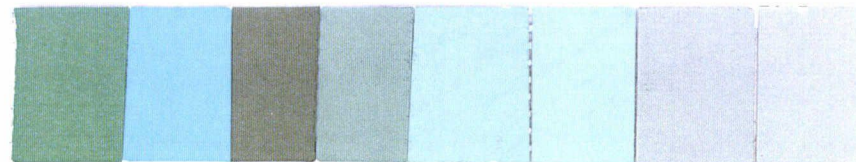
- *Unificateur* - Redensifier le front bâti par le jeu des valeurs. Ici le front bâti privé sera traité en valeurs claires et moyen/clair et en tonalités chaudes. On trouvera par ailleurs une gamme réduite de teintes pour les éléments accessoires tels que volets, corniche bois, portes et menuiseries de fenêtres (celles-ci pourront être plus claires et de préférence en camaïeu par rapport aux volets, ou blanches). Les éléments de modénatures seront laissés si possible naturels ou peints dans une teinte proche du matériau d'origine ou blancs. On devra respecter un minimum de contraste avec le fond du mur dans un souci de lecture des éléments composant la façade.

Les immeubles commerciaux pourrait recevoir une teinte de fond de mur froide (de valeur claire à moyenne) afin de se démarquer du bâti à usage privatif.

On s'attachera à moduler les valeurs pour accompagner le passage aux bâtiments publics, en une sorte de crescendo (voir croquis) sauf en cas de passage à un bâti commercial (teintes froides en façade possible).

La reconnaissance de la typologie ne sera pas un enjeu le long de la traversée. Ainsi pavillons des années 50/60 ou plus récents seront traités dans la même logique que les maisons plus anciennes, ceci dans un souci d'unification du front bâti.

Exemples de teintes bâti commercial et/ou industriel



Le périmètre prend en compte le coeur ancien de la commune et ses extensions immédiates.

Cela représentera environ 100 immeubles. Cependant, il faut tenir compte qu'environ 50 % des immeubles ne sont plus à faire (ravalements plus ou moins récents).

Des zones spécifiques telles que les cités ouvrières pourraient ouvrir à des subventions plus larges (toitures, clôtures) dans le cadre d'une réhabilitation complète de ce bâti à valeur patrimoniale.

De plus, si l'on veut modifier rapidement l'aspect de la commune un traitement partiel pourrait être envisagé sur certains bâtiments (grand volume de fermes où la charge d'un ravalement est très conséquent) - peinture des volets, encadrement de fenêtres et menuiseries de fenêtres uniquement -

A noter :

Il serait cependant important de considérer aussi "l'arrière" des bâtiments qui compte tenu des aménagements futurs (grand canal/voirie) pourraient devenir des "devants" d'immeubles. (Subventionner les parties non visibles de la rue actuelle).

ANNEXES

Exemples de règlement façades : ci-joint règlement de la commune de Seloncourt.

Services techniques municipaux

CAMPAGNE DE RAVALEMENT DE FACADES

REGLEMENT

La ville de SELONCOURT entend participer activement à l'embellissement des zones urbaines. Aussi au terme de leurs travaux d'étude, les commissions urbanisme, bâtiments et finances ont décidé de retenir une action en faveur des ravalements de façades des propriétés privées.

En conséquence, une aide financière est accordée, prise sur le budget communal, sans condition de ressources aux propriétaires, bailleurs ou occupants en tenant compte des éléments suivants :

- PERIMETRE D'APPLICATION :

Le périmètre est évolutif quant à sa définition territoriale. Il est déterminé périodiquement, en principe une fois par an, par la commission urbanisme et environnement.

Pour la première période de la campagne de ravalement de façades, le périmètre d'application est défini comme détaillé sur le plan annexé au présent règlement.

- ELEMENTS PRIS EN CONSIDERATION POUR LE CALCUL DE LA

PARTICIPATION COMMUNALE :

L'ensemble des travaux sur les façades est pris en compte pour le calcul de la participation communale (décrépissage, enduits de finition...) Les travaux annexes (volets, chéneaux, ferronnerie...) sont également subventionnés, de même que la réfection des clôtures et murets d'enceinte à la condition que ces travaux soient associés à un ravalement de façades complet.

Les bâtiments à usage commercial peuvent bénéficier de la participation communale.

- CALCUL DE LA PARTICIPATION COMMUNALE :

La commission des finances détermine annuellement une enveloppe globale spécialement affectée à la campagne de ravalement de façades.

Pour la première période d'application, l'enveloppe globale est arrêtée à concurrence de 150 000 francs.

Le taux de subvention par opération est fixé à 20 % du montant total des travaux.

Dans la limite de l'enveloppe globale, la participation communale est plafonnée à 10 000 francs par opération pour des travaux prenant en considération la réfection des murs ou clôtures d'enceinte, et à 7000 francs dans le cadre d'un ravalement de façades seul.

- CONDITIONS PARTICULIERES D'ATTRIBUTION DE LA PARTICIPATION

COMMUNALE :

Pour prétendre à la subvention, les travaux doivent impérativement satisfaire aux conditions suivantes :

- Faire l'objet d'une déclaration préalable de travaux auprès des services techniques de la Mairie.
- Obtenir l'accord de l'Agence d'Urbanisme sur le choix des couleurs projetées.
- Le versement de la participation communale est effectué uniquement sur présentation par le propriétaire, bailleur ou occupant de factures acquittées et après contrôle des travaux par les services techniques communaux.

- REMARQUES :

La campagne de ravalement de façades se veut dans un premier temps, uniquement incitative. Elle pourra devenir obligatoire ultérieurement si cela apparaît nécessaire pour certains bâtiments.

Bien que momentanément non éligible à la participation communale, les propriétaires de bâtiments situés hors du périmètre d'intervention peuvent néanmoins bénéficier gratuitement des conseils de

- * L'Agence d'Urbanisme du D.U.P.M - (coloration) Tél : 81.94.52.13
- * Du Centre d'Amélioration du Logement - 1 rue du Château - MONTBELIARD - (permanence en Mairie le 2ème vendredi du mois de 16H à 17H) Tél : 81.91.00.69
- * des services communaux - Tél : 81.34.11.31

Fait à SELONCOURT, Le 06 décembre 1993
Le Maire,
I. THARIN



DÉPARTEMENT
DU DOUBS

Commune de SELONCOURT

N° Code Postal 25230

Bureau distributeur SELONCOURT

ARRONDISSEMENT
de MONTBELIARD

CANTON
d' HERIMONCOURT

EXTRAIT

d u Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 13 DECEMBRE 1993

OBJET
RAVALEMENT DE FACADES
REGLEMENT

L'an mil neuf cent quatre vingt treize

le treize décembre

le Conseil Municipal de la commune de SELONCOURT

s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la

présidence de M. adame THARIN Irène, MAIRE

pour la session ordinaire du mois de DECEMBRE

Étaient présents : MM. _____

Absents : MM. _____

Il a été procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

_____ ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Président a déclaré la séance ouverte.

~~Sur proposition conjointe des commissions urbanisme et bâtiments, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'entériner l'institution d'une participation financière, prise sur le budget de la ville, destinée à mener une campagne de ravalement de façades en conformité des dispositions arrêtées dans le règlement annexé à la présente délibération.~~

~~Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, - accepte la proposition ci-dessus énoncée aux conditions du règlement annexé - dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de chaque exercice.~~

~~Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.~~

~~Ont signé au registre sous les membres présents. Pour copie certifiée conforme.~~

Seloncourt, le

La Maire :